

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 4 novembre 2019 au bureau municipal à 18 h 30.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, Mme la Conseillère Rita D. Turriff, M. le Conseiller René Lepage, ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION # 19-11-49
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION # 19-11-50
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 6 août et du 7 octobre 2019.
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
 - 5.1. Demande de dérogation mineure au 308, rue Astle;
 - 5.2. Inspection annuel sur le camion du directeur du service incendie;
 - 5.3. Adoption du plan en sécurité civile municipale;
 - 5.4. Nommer une responsable de la bibliothèque municipale;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 2 décembre 2019, 18 h 30, au bureau municipal.
8. Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION # 19-11-51
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE
L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 6 AOÛT 2019 ET DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 7 OCTOBRE 2019

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 6 août 2019 soit approuvé tel que soumis.

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 7 octobre 2019 soit approuvé tel que soumis.

4. COMPTES A PAYER

RÉSOLUTION # 19-11-52
COMPTES A PAYER

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	26.85 \$
TOTAL	26.85 \$

5. VARIA OUVERT

5.1 Demande de dérogation mineure au 308, rue Astle.

La demande vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal en cour latérale à une distance de 2.50 mètres de la ligne latérale contrairement à la réglementation qui prévoit une marge de recul latérale de 3 mètres pour un bâtiment principal dans la zone 28 VLG.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une disposition du *Règlement de zonage* pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter la recommandation du CCU et accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public.

5.2 Inspection annuel sur le camion du directeur du service incendie.

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie a obtenu de la Société de l'assurance automobile du Québec la confirmation d'autorisation pour la reconnaissance de véhicule d'urgence de son véhicule personnel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en accord avec cette autorisation;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de cette autorisation, ce véhicule doit faire l'objet d'une vérification mécanique annuelle dans un point de service accrédité par la SAAQ;

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter de payer les couts annuels de vérification mécanique du camion du directeur du service incendie de Métis-sur-Mer.

5.3 Adoption du plan en sécurité civile municipale.

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Métis-sur-Mer reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, une résolution a été adoptée par la Ville afin:

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par le coordonnateur en sécurité civile de la MRC de La Mitis en collaboration avec l'administration municipale soit adopté;

QUE le Directeur général de la municipalité soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

5.4 Nommer une responsable de la bibliothèque municipale.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de nommer Mme Catherine Beauchemin comme responsable de la bibliothèque municipale de Métis-sur-Mer à compter du 7 octobre 2019. La présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 18h35 et se termine à 18h35

7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi 2 décembre 2019 à 18h30 au bureau municipal.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 19-11-53 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller René Lepage propose que la séance soit levée à 18h35.

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, présidente

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier